

8.2 Éducation en Europe

L'Union européenne (UE) s'est fixé en 2021 des objectifs en matière d'éducation à atteindre avant 2030 et des objectifs sur l'enseignement professionnel et la formation des adultes à atteindre avant 2025 (avec une éventuelle révision des cibles après cette date). Parmi les sept objectifs définis, six font l'objet d'un suivi statistique. Il s'agit d'accueillir les enfants dans des structures d'éducation dès l'âge de 3 ans, de réduire les sorties précoces du système éducatif, de doter les jeunes de compétences de base et numériques et d'augmenter la part des diplômés de l'enseignement supérieur, auquel s'ajoute l'objectif, d'ici 2025, de faire plus souvent acquérir aux élèves en voie professionnelle une expérience de travail pendant leur formation. L'objectif qui concerne la formation des adultes ne fait pas encore l'objet d'un suivi statistique.

Selon cette stratégie, au moins 96 % des enfants entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire devraient être accueillis dans des structures d'éducation avant 2030. En 2020-2021, la proportion est de 93 % en moyenne dans les 27 pays membres de l'UE. À ce jour, six pays ont atteint ou dépassé la cible : la France, la Belgique, le Danemark, l'Irlande, la Suède et l'Espagne ► [figure 1](#).

La part de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne suivent pas de formation (situation dite de « sortie précoce ») devrait être inférieure à 9 % en 2030. En 2022, la moyenne de l'UE (10 %) est supérieure à ce seuil, mais 18 pays, dont la France, les Pays-Bas ou encore la Pologne, ont déjà atteint l'objectif ► [figure 2](#). L'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont en retard sur cette cible collective.

L'objectif en matière d'enseignement secondaire professionnel consiste à ce que, d'ici 2025, au moins 60 % de diplômés aient acquis une expérience de travail d'une durée minimale d'un mois au cours de leur formation. En 2022, les

pays européens auraient presque tous atteint l'objectif, avec une proportion moyenne de 59 %, selon les données en cours d'expertise. Parmi les neuf pays qui l'auraient déjà dépassé, figurent la France (71 %), le Portugal (75 %), la Finlande (77 %) ou encore l'Espagne (99 %).

La stratégie européenne prévoit également qu'au moins 45 % des jeunes âgés de 25 à 34 ans devraient être diplômés de l'enseignement supérieur en 2030. En 2022, la moyenne de l'UE est de 42 %, et 13 pays atteignent déjà l'objectif, dont la France (50 %).

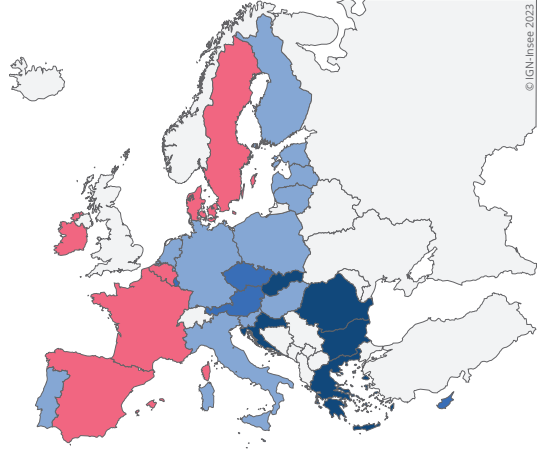
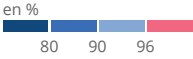
L'UE s'est également donné deux objectifs relatifs aux compétences des jeunes. La proportion d'élèves de 15 ans ayant des compétences insuffisantes en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences doit être inférieure à 15 % en 2030. En 2018, en moyenne dans l'UE, 23 % des élèves de 15 ans ont des compétences insuffisantes en compréhension de l'écrit et en mathématiques, et 22 % en sciences ► [figure 3](#). En France, où 21 % des élèves ont un faible niveau de maîtrise dans chacun des trois domaines, les résultats sont légèrement meilleurs que la moyenne européenne. Les résultats de l'Allemagne sont similaires à ceux de la France, mais ceux de l'Espagne et de l'Italie sont moins bons. Seules l'Estonie, la Finlande et la Pologne atteignent l'objectif dans chacun des trois domaines.

Enfin, moins de 15 % des élèves devraient avoir des compétences numériques insuffisantes en huitième année d'enseignement depuis l'entrée en élémentaire (classe de 4^e pour la France). Parmi les six pays européens ayant participé en 2018 à l'enquête ICILS, qui évalue les compétences numériques des élèves, aucun n'atteint la cible collective. La proportion d'élèves faiblement compétents varie de 16 % au Danemark à 51 % au Luxembourg ; elle est de 44 % en France, 34 % au Portugal, 33 % en Allemagne et enfin 27 % en Finlande. ●

► Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2023.
- « Objectifs éducation et formation 2030 de l'UE : où en est la France en 2023 ? », *Note d'information* n° 23.20, Depp, mai 2023.
- *L'Europe de l'éducation en chiffres*, Depp, édition 2022.

► 1. Part des enfants accueillis dans des structures d'éducation entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire en 2020-2021

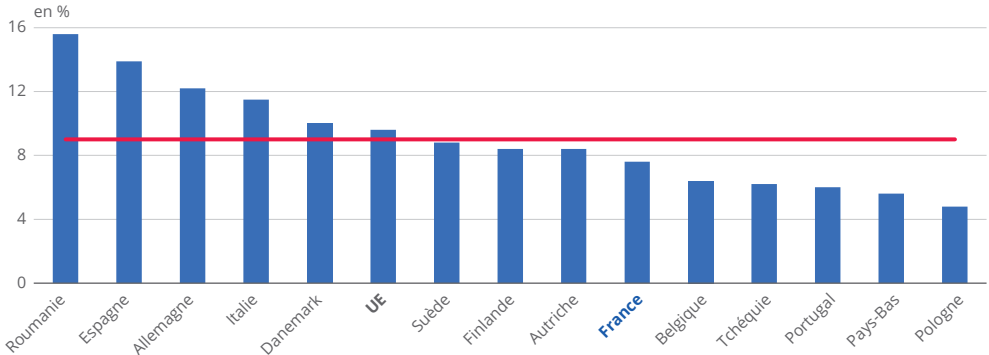


1 Données 2018-2019 pour la Grèce et 2019-2020 pour la Tchéquie.

Lecture : En 2020-2021, en Belgique, 97,9 % des enfants entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire sont accueillis dans des structures d'éducation.

Source : Eurostat, données sur les systèmes d'éducation (UOE).

► 2. Part des jeunes de 18-24 ans en situation de sortie précoce de l'éducation et de la formation en 2022

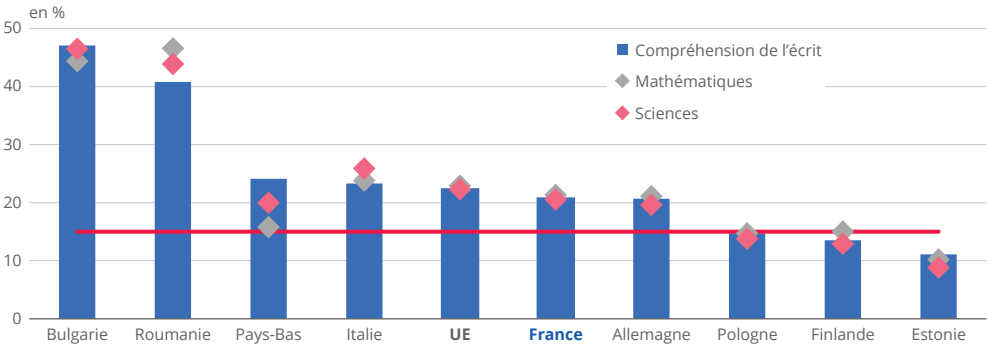


Notes : Données provisoires. Les données pour l'ensemble des pays de l'UE sont disponibles en ligne.

Lecture : En 2022, en France, 7,6 % des jeunes de 18-24 ans sont en situation de sortie précoce. L'objectif européen de 9 % maximum n'est donc pas atteint.

Source : Eurostat, enquête sur les Forces de travail.

► 3. Part des élèves de 15 ans qui ont une faible maîtrise selon le domaine évalué en 2018



Lecture : En 2018, en France, 21,3 % des élèves ont un faible niveau de maîtrise en mathématiques. L'objectif européen de 15 % maximum n'est donc pas atteint.

Source : OCDE, données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) 2018.